

Aux Secrétaires des Associations Sportives
 ayant des participants aux championnats
 d'Académie de V.T.T.
S/C DE M. LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Arnaud BIDEL
 Directeur Régional UNSS Normandie
 Périmètre de Caen

Caen, le 21/03/2024



Objet : **VTT** – Championnat d'académie
Collège/Lycées/Sport Partagé par équipe établissement et excellence
 PJ : . Plan
 . Équipes qualifiées
 Dossier : AB/NLGV/VTT/03-2024
 Suivi par : Nathalie Le Guillou-Vaidis

Date	MERCREDI 3 AVRIL 2024
Lieu	FORÊT D'ÉCOUVES
Horaires	De 9h00 à 18h00

CHAMPIONNAT ACADÉMIQUE		
Activité	Catégorie	Licences autorisées
VTT	COLLÈGES ÉTABLISSEMENT/ EXCELLENCE	Benjamin – Minime – Cadet 4 compétiteurs (2 filles et 2 garçons) 1 cadet(te) maximum
	LYCÉES ÉTABLISSEMENT/ EXCELLENCE	Minime – Cadet – Junior - Sénior 4 compétiteurs – Mixité obligatoire 1 sénior(e) maximum
	COLLÈGES SPORT PARTAGÉ	Benjamin – Minime – Cadet – Junior 1 Pour les élèves valides : 1 cadet(te) maxi. Pour les élèves en situation de handicap : possibilité d'avoir 1 junior première année au maximum dans une équipe autonome et 2 juniors première année dans une équipe tandem. AUTONOMES et TANDEMS (DEPENDANTS) : 4 élèves : 2 élèves en situation de handicap et 2 élèves valides. Mixité sexuelle obligatoire. Les élèves valides doivent appartenir à la même AS. Les élèves en situation de handicap peuvent être issus de plusieurs établissements.
	LYCÉES SPORT PARTAGÉ	Minime – Cadet – Junior - Sénior Pour les élèves valides : 1 junior maxi. Pour les élèves en situation de handicap : catégorie unique : Minime – Cadet – Junior – Senior sans limites. AUTONOMES et TANDEMS (DEPENDANTS) : 4 élèves : 2 élèves en situation de handicap et 2 élèves valides. Mixité sexuelle obligatoire. Les élèves valides doivent appartenir à la même AS. Les élèves en situation de handicap peuvent être issus de plusieurs établissements.

INSCRIPTION DE VOS ÉLÈVES SUR OPUSS module COMPÉTITION

Date butoir	28/03/2024
Horaire	Avant 14H00

QUALIFICATIF AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

COL/LYC/SPORT PARTAGÉ PAR ÉQUIPE ETABLISSEMENT et EXCELLENCE
Du 15 au 17 mai 2024 – LAC DES SAPINS (académie de Lyon)

FICHE TECHNIQUE

RESPONSABLES DU CHAMPIONNAT

Responsable compétition	Arnaud Bidel 06 77 29 18 68	SR UNSS Caen arnaud.bidel@unss.org
Responsable organisation	Jérémie Monnier 06 80 82 67 63	COL Honoré de Balzac - Alençon jeremie.monnier@ac-normandie.fr
Responsable jeunes officiels	Corinne Le Merle 06 31 20 91 83	COL Honoré de Balzac - Alençon corinne.lemerle@ac-normandie.fr

COMPÉTITION

Gymnase et installation	Forêt d'Écouves	Carrefour du rendez-vous Voir plan en annexe
Déroulement	09h00 10h00 16h30 16h45 17h00 Prévoir votre pique-nique. Comme nous sommes sur une journée continue, il faut que vos élèves aient accès à tout moment à leur pique-nique. Pensez donc à vous organiser pour ne pas que cela pose problème (laisser le véhicule ouvert ou bien être à côté de celui-ci pour l'ouvrir).	Accueil Début de la compétition Fin de la compétition Protocole Fin de la journée
Précisions réglementaires	Fiche sport nationale Règlement UNSS	
Jeune arbitre	Jeune arbitre de niveau DEPARTEMENTAL	1 Jeune arbitre par équipe Obligatoire et non compétiteur Pour le championnat de France, il devra IMPÉRATIVEMENT être de niveau académique.
Jeune coach	Jeune coach De niveau DEPARTEMENTAL	Obligatoire et intégré à l'équipe Pour le championnat de France, il devra IMPÉRATIVEMENT être de niveau académique.
Finances	Pour les collèges, vous devez suivre les consignes habituelles de votre service départemental. Pour les lycées, vous devez adresser vos factures au service régional avec le bordereau d'accompagnement que vous pouvez récupérer en cliquant sur ce lien .	

ORGANISATION GÉNÉRALE

- Le casque réglementaire est obligatoire pour tous, en état et positionné selon les règles de sécurité.
- La formule impose de venir avec 4 VTT par équipe. Les VTT doivent être en état.
- Chaque équipe doit prévoir les nécessaires de réparation (Trousse à outils, pompe et chambre à air notamment).
- Des plaques VTT vous seront remises lors de l'accueil. Elles correspondront aux chasubles. Elles devront impérativement nous être rendues à la fin de la compétition. Pensez donc à prévoir un système d'attache (colson, fil métallique, etc....).



ATTENTION : interdiction stricte et formelle de traverser les routes en dehors des épreuves et des passages indiqués.

Chaque A.S. devra être accompagnée d'au moins deux adultes dont un sera obligatoirement jury. L'aide du second pourra être sollicitée.

Les jurys trial et rallye récupéreront le matériel de balisage dès la fin des épreuves.

Prévoir ½ heure en fin de manifestation pour terminer le ramassage du matériel cross et participer au nettoyage du site.

Merci de prévenir en cas de désistement : Service Régional UNSS (02 50 10 14 92)

ORGANISATION « RALLYE ENDURO »

Boucle de 6 km environ avec un d+ de 100m.

Ce sont les collégiens qui vont commencer par cette épreuve le matin (ils enchaîneront ensuite avec le trial).

Épreuve en 2 passages dans un temps total limité (1h15). 1er passage : reconnaissance par équipe sans chronométrage des spéciales – 2ème passage : par équipe avec chronométrage de spéciales. L'équipe doit rester ensemble lors des liaisons entre les spéciales. Pas d'adulte suiveur.

Les équipes seront accompagnées ensemble au départ.

Le classement de l'épreuve se fait au cumul des temps sur les spéciales pour les équipes ayant bouclé les 2 passages dans le temps imparti.

Il y aura 4 spéciales chronométrées sur le parcours en lycées et 3 spéciales chronométrées sur le parcours pour les collèges et le sport partagé

Le professeur d'EPS n'est pas autorisé à suivre son équipe pendant le rallye.

ATTENTION : Chaque concurrent en retard à l'appel du jury sera déclaré forfait.

ORGANISATION « TRIAL/MANIABILITÉ »

Ce sont les lycéens qui vont commencer par cette épreuve le matin (ils enchaîneront ensuite avec le rallye enduro).

Chaque élève possède sa propre fiche trial avec ses 2 parcours à faire. A la fin du Premier parcours le JO communique le score du concurrent au professeur référent en fin de parcours. Lors du second passage, le JO donne la fiche du concurrent au professeur référent en plus de lui communiquer le score du second passage.

2 passages par concurrent sur 2 circuits différents ou non.

2 binômes de 2 équipes différentes se jugent mutuellement (ex avec les équipes bleues et rouges) : 1 vététiste B, un juge JO, un secrétaire R, 2 superviseurs B+R

Chacun des concurrents passent dans les rôles de juge et superviseurs.

Les feuilles Maniabilité/Trial seront fournies au moment du retrait des dossards.

Les concurrents, dès qu'ils auront leur dossard, se rendront sur le site de trial en empruntant une partie du circuit rallye puis en suivant les flèches TRIAL.

ATTENTION : Un concurrent non présent à l'appel du jury sera déclaré forfait.

ORGANISATION « CROSS »

Le cross se déroulera l'après midi pour tout le monde.

La course s'effectue sous forme de relais. A chaque passage un relais doit être effectué et les 4 coureurs doivent y participer.

8 tours pour les collégiens, 9 tours pour les lycéens, 4 tours pour chaque tandem (en SP tandem), 2 tours pour chaque concurrent en SP autonome.

Un coureur ne peut faire un troisième relais que si les 3 autres coureurs en ont fait deux (lycée). Chaque coureur doit réaliser au moins 2 tours et ne pas en enchaîner 2.

La transmission du témoin (brassard fourni) se fera à pied dans la zone de relais.

Le choix du box de départ sera attribué en fonction du classement des 2 épreuves du matin.

. Parcours : boucle de 2,270 km avec 52m de d+.

- 10 tours pour les collèges, 11 tours pour les lycées et Barrière horaire à 1h15 pour tout le monde.

- Pour le sport partagé, le parcours sera plus court et moins difficile ne dénivelé, 8 tours à couvrir et barrière horaire à 1h15.

. Classement :

- 1^{er} critère : le temps de course

- 2^{ème} critère : le nombre de tours parcourus

. Zone de relais :

La transmission du témoin (brassard) se fera à pied dans une zone délimitée.

Le pilote descend du vélo avant l'entrée de zone (l'axe de la roue avant sert de repère) et remonte après la sortie.

RÈGLEMENT

LICENCE UNSS OBLIGATOIRE.

Composition des équipes voir fiche sport. Individuels non autorisés.

Le règlement est consultable sur le site www.unss.org. En cas de problème d'ordre sportif seule la commission technique est habilitée à prendre une décision (Jean-Philippe HEUZÉ et Arnaud BIDEL).

**Chaque professeur accompagnateur veillera à ce que ses élèves roulent à allure raisonnable et modérée en dehors des zones de compétition afin de respecter les autres usagers.
Le port du casque est OBLIGATOIRE.**

FORFAIT

En cas de forfait, merci de nous prévenir afin d'effectuer des repêchages éventuels

JURY

La composition du jury vous sera communiquée à votre arrivée (1 professeur minimum par établissement).

MATÉRIEL à PRÉVOIR



ATTENTION

- Un abri collectif par établissement (bâche + cordes + tendeurs).
- Pique-nique (+ eau en quantité suffisante)

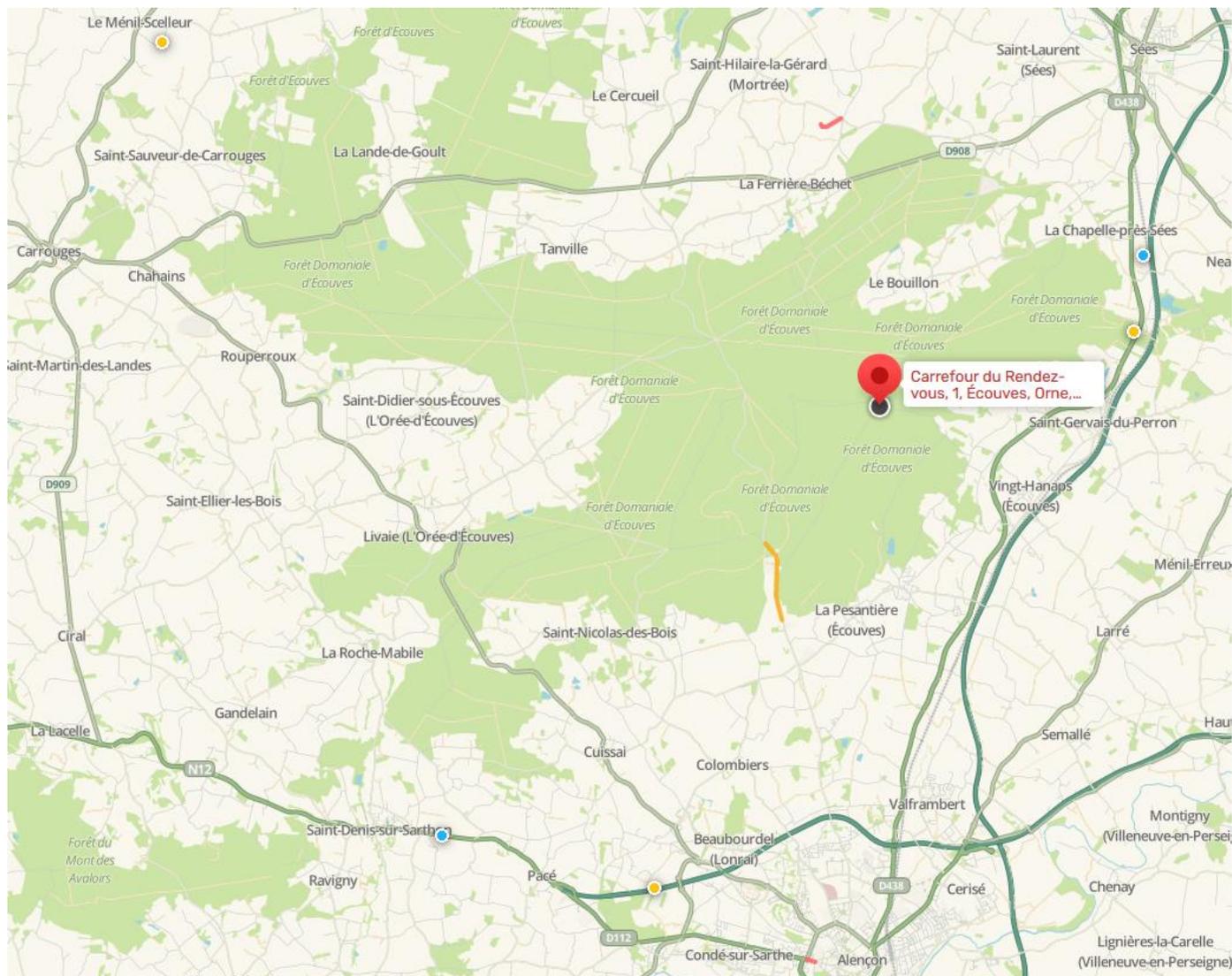
Comme nous sommes sur une journée continue, il faut que vos élèves aient accès à tout moment à leur pique-nique. Pensez donc à vous organiser pour ne pas que cela pose problème (laisser le véhicule ouvert ou bien être à côté de celui-ci pour l'ouvrir).

- Sacs poubelles pour vêtements sales et papiers.
- Vêtements de rechange.
- les nécessaires de réparation (Trousse à outils, pompe et chambre à air notamment).
- 1 crayon papier + support rigide par binôme (binôme garçons + binôme filles).

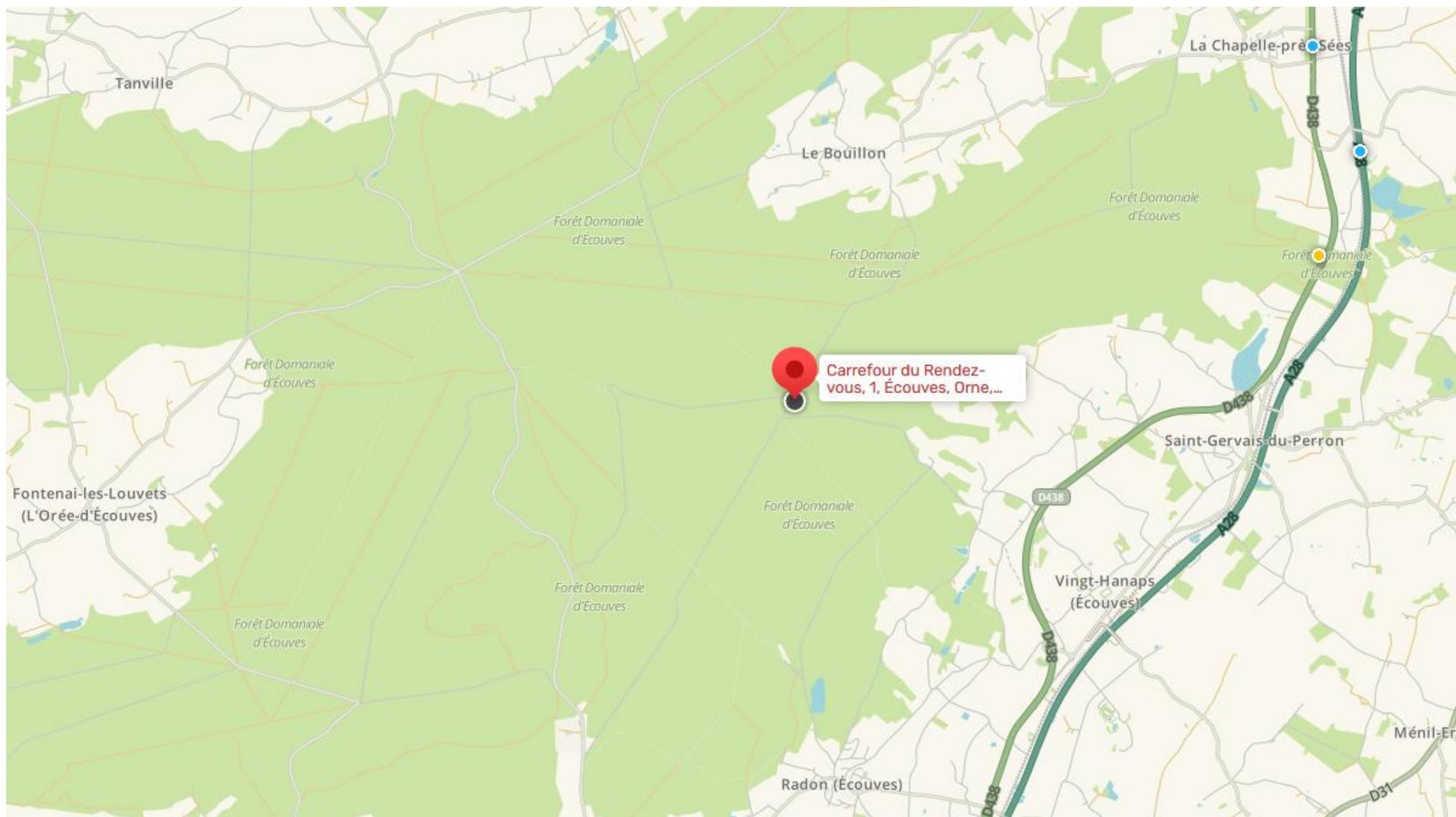
L'accès à l'eau est problématique, pensez à prévoir en quantité suffisante.

ACCES AUTOCARS

https://www.waze.com/fr/live-map/directions/carrefour-du-rendez-vous-1-ecouves?navigate=yes&utm_campaign=default&utm_source=waze_website&utm_medium=lm_share_location&to=place.w.66021.660214.36548044



ACCES AUTOCARS





ANNEXE 2

ACCES VEHICULES LEGERS (ACCES A LA SENTE D'ESSAI DEPUIS LA D26 OBLIGATOIRE – CROIX DE MEDAVY)

https://www.waze.com/fr/live-map/directions?navigate=yes&utm_campaign=default&utm_source=waze_website&utm_medium=lm_share_location&to=ll.48.54111692%2C0.056101081



CHAMPIONNAT ACADÉMIQUE DE VTT

FORÊT D'ÉCOUVES

03/04/2024

ÉQUIPES QUALIFIÉES

	COLLÈGES		LYCÉES	
CALVADOS	ETABLISSEMENT	EXCELLENCE	ETABLISSEMENT	EXCELLENCE
	- 05063 COL ALAIN CHARTIER BAYEUX 1 - 05062 COL CHARLES LETOT BAYEUX 1 - 05084 COL QUINTEFEUILLE COURSEULLES 1 - 05064 COL LANGEVIN WALLON BLAINVILLE/O 1	Néant	- 05002 LYC MALHERBE CAEN 1 <i>- 05644 LYC GUILLAUME LE CONQUERANT FALAISE 1 REP</i>	Néant
	SPORTS PARTAGÉS		SPORTS PARTAGÉS	
	Néant		- 05646 ES DAME FALAISE 05644 LYC GUILLAUME LE CONQUERANT FALAISE	1
EURE	ETABLISSEMENT	EXCELLENCE	ETABLISSEMENT	EXCELLENCE
	- 23049 COL ALPHONSE ALLAIS VAL DE REUIL 1		- 23061 LYC AUGUSTIN FRESNEL BERNAY 1	
	SPORTS PARTAGÉS	SPORTS PARTAGÉS		
	Néant	Néant		
MANCHE	ETABLISSEMENT	EXCELLENCE	ETABLISSEMENT	EXCELLENCE
	- 05287 COL JEAN MONNET MARIIGNY LE LOZON 1	Néant	- 05253 LYC AGRICOLE ST LO THERE 1 - 05253 LYC AGRICOLE ST LO THERE 2 - 05241 ECOLE DES COURSES HIPPIQUES GRAIGNES 1	
	SPORTS PARTAGÉS		SPORTS PARTAGÉS	
	- 05287 COL JEAN MONNET MARIIGNY LE LOZON 1 (autonomes) 05631 IME IDRIS AAJD MARIIGNY LE LOZON		- 05253 LYC AGRICOLE ST LO THERE 1 (autonomes) 05631 IME IDRIS AAJD MARIIGNY LE LOZON	1
	- 05287 COL JEAN MONNET MARIIGNY LE LOZON 2 (autonomes) 05631 IME IDRIS AAJD MARIIGNY LE LOZON		- 05253 LYC AGRICOLE ST LO THERE 1 (tandem) 05631 IME IDRIS AAJD MARIIGNY LE LOZON	1
ORNE	ETABLISSEMENT	EXCELLENCE	ETABLISSEMENT	EXCELLENCE
	- 05463 COL HONORE DE BALZAC ALENÇON 1 - 05491 COL HEE FERGANT VIMOUTIERS 1 - 05491 COL HEE FERGANT VIMOUTIERS 2 - 05477 COL MOLIERE L'AIGLE 1 - 05491 COL HEE FERGANT VIMOUTIERS 3 - 05491 COL HEE FERGANT VIMOUTIERS 4	- 05472 COL JACQUES PREVERT DOMFRONT 1 - 05472 COL JACQUES PREVERT DOMFRONT 2 - 05472 COL JACQUES PREVERT DOMFRONT 3	- 05401 LYC ALAIN ALENÇON 1 - 05402 LPO NAVARRE-LECLERC ALENÇON 1 - 05431 LP MARCEL MEZEN ALENÇON 1	Néant
	SPORTS PARTAGÉS		SPORTS PARTAGÉS	
	- 05463 COL HONORE DE BALZAC ALENÇON 1 - 05591 IME LA GARENNE ALENÇON 05464 COL LOUISE MICHEL ALENÇON		- 05592 ITEP L'AIGLE 05406 LPO NAPOLEON L'AIGLE	1
	- 05992 ITEP L'AIGLE 05477 COL MOLIERE L'AIGLE		- 05591 IME LA GARENNE ST GERMAIN DU CORBEIS 05402 LPO NAVARRE-LECLERC ALENÇON	1
	- 05000 COL RACINE ALENÇON - 05591 IME LA GARENNE ALENÇON		- 05431 LP MARCEL MEZEN ALENÇON	1
SEINE MARITIME	ETABLISSEMENT	EXCELLENCE	ETABLISSEMENT	EXCELLENCE
	- 23326 COL SAINT-VICTRICE BIHOREL 1 - 23162 COL VICTOR HUGO RIVES/SEINE 1 - 23193 COL ALBERT CALMETTE PORT-JEROME/S 1 - 23193 COL ALBERT CALMETTE PORT-JEROME/S 2 - 23161 COL ROCHEROLLES BOLBEC 1 - 23000 COL LOUISE MICHEL ST ETIENNE DU ROUVRAY 1	NEANT	- 23138 LYC ANGUIER EU 1	NEANT